



RD CONGO

RESSOURCES NATURELLES ET VIOLENCE

LE CAS DES FDLR

Brune Mercier



GROUPE DE RECHERCHE
ET D'INFORMATION
SUR LA PAIX ET LA SÉCURITÉ

2009/7

Les activités du GRIP sont soutenues
financièrement par

le Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale (ACTIRIS),
le Ministère de la Communauté française (service Éducation permanente),
le Fonds de la Recherche scientifique – FNRS,
le Ministère des Affaires étrangères du Luxembourg,
le Ministère des Affaires étrangères de Belgique,
le Fonds Maribel Social.

© Groupe de recherche et d'information
sur la paix et la sécurité (GRIP)
rue de la Consolation, 70
B-1030 Bruxelles
Tél.: (32.2) 241.84.20
Fax: (32.2) 245.19.33
Courriel: admi@grip.org
Site Internet: www.grip.org

Le Groupe de recherche et d'information
sur la paix et la sécurité (GRIP)
est une association sans but lucratif.

Sommaire

Introduction	5
<i>Brève présentation des FDLR</i>	6
I. Analyse du discours « officiel »	7
II. Analyse des stratégies de combats et du positionnement géographique	9
<i>Cartes. Violence des FDLR et localisation des mines</i>	11
III. Les minerais : une source de financement indispensable	13
A. Le cycle d'exploitation des minerais	13
B. Chaîne d'approvisionnement du coltan et de la cassitérite	16
C. Initiatives en cours	17
Conclusions	19
Bibliographie	21

Introduction

Les provinces du Sud et du Nord Kivu n'ont cessé depuis la fin de la deuxième guerre du Congo d'être le théâtre d'affrontements entre l'armée congolaise (FARDC) et différents groupes armés congolais et étrangers, notamment le CNDP (Conseil national de la défense du peuple) et les FDLR (Forces démocratiques de libération du Rwanda).

Ces combats entre le CNDP, les FDLR, les FARDC et une multitude de milices congolaises telles que les PARECO (Coalition des patriotes résistants congolais) et les Maï-Maï, ont provoqué le déplacement de centaines de milliers de personnes dans la région et se sont caractérisés par de nombreuses violences à l'encontre des populations civiles : viols, massacres, pillages...

Après plus de six mois d'affrontements, les pressions exercées par la communauté internationale sur le Rwanda et la République démocratique du Congo (RDC) ont cependant porté leurs fruits, avec le lancement, le 20 janvier 2009 de l'opération « Umoja wetu », organisée conjointement par l'armée congolaise et l'armée rwandaise dans le but de neutraliser les FDLR au Nord Kivu.

Parallèlement à cette coopération rwando-congolaise, des divisions internes sont apparues au sein du CNDP avec l'annonce du général Bosco Ntaganda, chef d'état-major du CNDP, de la destitution de Laurent Nkunda à la tête du mouvement. Le 16 janvier, il déclarait la fin des hostilités entre les FARDC et le CNDP et leur volonté de participer à l'opération conjointe en mettant à la disposition du Haut Commandement des FARDC toutes les forces combattantes du CNDP¹. La plupart des autres groupes armés du Nord Kivu, dont notamment les PARECO, annonçaient alors à leur tour la fin des hostilités et leur décision d'intégrer l'armée nationale.

Le 25 février a marqué la fin de l'opération conjointe et le retrait des troupes rwandaises de la RDC. Le bilan de cette opération est très mitigé. Elle a certes permis l'arrestation du général Nkunda, ainsi que le retrait des FDLR de certaines de leurs positions clefs. Cependant elle n'a pas

réussi à briser leur structure de commandement². Ainsi, malgré le lancement, par les FARDC, de l'opération Kimia II visant à neutraliser les FDLR, notamment au Sud Kivu, province non concernée par l'opération conjointe, les FDLR contre-attaquent et parviennent à regagner leurs positions perdues, voire à en conquérir de nouvelles³. Ces contre-attaques s'accompagnent de violentes représailles à l'encontre des populations civiles accusées d'avoir soutenu les FARDC et l'armée rwandaise durant « Umoja wetu ».

Le 23 mars un accord politique a été conclu entre le CNDP et les autorités de la RDC, il prévoyait notamment l'intégration des combattants CNDP dans les FARDC et les forces de police ainsi que la transformation du groupe armé en parti politique⁴.

Ces évolutions récentes, à savoir le réchauffement des relations entre le Rwanda et la RDC ainsi que la fin des hostilités avec le CNDP, et leur intégration au sein des FARDC, annoncent une nouvelle dynamique de paix pour les deux provinces du Kivu. La réussite de ce processus d'intégration conditionne, bien entendu, en grande partie le succès de cette dynamique de paix qui semble s'enclencher, mais l'enjeu central reste la question des FDLR. En effet, ce groupe armé demeure aujourd'hui la plus importante source d'insécurité au Nord et Sud Kivu.

Comprendre les principales motivations des FDLR permettrait d'envisager certaines pistes de solutions pour parvenir à les neutraliser et réduire ainsi une grande partie de l'insécurité et de la violence qui prévalent actuellement dans les Kivu.

La présente étude vise, à travers l'analyse de leurs revendications politiques, de leurs stratégies de combats et positionnements géographiques ainsi que de leurs activités économiques, à déterminer dans quelle mesure l'exploitation des ressources naturelles constitue le véritable mobile de leur présence à l'est de la RDC. Elle permettra de comprendre comment les FDLR parviennent à tirer profit de ces ressources et la manière dont il est possible de lutter contre ce phénomène qui contribue à la perpétuation de la violence dans cette région.

1. Afrik.com, « RDC : un tournant décisif vers la paix ? », 19 janvier 2009, consulté en ligne le 23/06/2009 : <http://www.afrik.com/article16107.html>

2. ONU, *Rapport d'étape du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo*, 18 mai 2009, S/2009/253, para. 19.

3. *Ibidem*, para. 105.

4. *Ibidem*, para. 21.

Brève présentation des FDLR

Les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) sont un mouvement politico-militaire créé en 2000, qui représente à ce jour le groupe armé étranger le plus important présent en République démocratique du Congo¹.

À la suite du génocide rwandais de 1994, plus de 2 millions de réfugiés rwandais hutu ont fui dans les pays voisins et une grande partie en RDC, particulièrement au Kivu. Parmi ces réfugiés se trouvait une majorité de civils mais aussi un certain nombre d'ex-FAR (Forces armées rwandaises) défaites par le FPR (Front patriotique rwandais) et d'Interahamwes (miliciens hutu génocidaires).

En 1996, lors de la première guerre du Congo, l'armée rwandaise, cherchant à neutraliser les génocidaires de 1994, procéda au démantèlement des camps de réfugiés rwandais au Kivu et massacra plusieurs milliers de civils.

Les FDLR sont issues de l'ALIR (Armée de libération du Rwanda) créée après le démantèlement de ces camps de réfugiés, dans le but de renverser le nouveau régime de Kigali afin de réinstaller un pouvoir hutu au Rwanda. L'ALIR se composait d'ex-FAR et d'Interahamwes mais les FDLR comptent aussi, aujourd'hui, un grand nombre de réfugiés hutu rwandais dont certains n'étaient que des enfants au moment du génocide.

La branche armée des FDLR est désignée sous l'acronyme FOCA c'est-à-dire Forces combattantes Abacunguzi, ce dernier mot en kinyarwanda signifiant les « sauveurs » ou les « libérateurs ». Selon la MONUC, ses effectifs seraient actuellement de 4 500 hommes².

Le chef politique des FDLR, Ignace Murwanashyaka, réside en Allemagne, et n'était pas au Rwanda durant le génocide. Sa nomination à la tête du mouvement permet aux FDLR d'atténuer, aux yeux de la communauté internationale, leurs liens présumés avec les génocidaires de 1994. Cependant le chef militaire des FDLR/FOCA Sylvestre Mudacumura est personnellement impliqué dans le génocide³.

1. ONU, *Rapport final du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo*, 13 février 2008, S/2008/43, para. 38.

2. Chiffre fourni par la MONUC au Groupe d'experts et mentionné dans : ONU, *Rapport d'étape du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo*, 18 mai 2009, S/2009/253 paragraphe 53.

3. Hans Romkema, *Opportunities and Constraints for the Disarmament and Repatriation of Foreign Armed Groups in the Democratic Republic of Congo*, rapport pour le compte du MDRP, juin 2007, page 45.

I. Analyse du discours « officiel »

Officiellement les FDLR se présentent comme partisans d'une solution pacifique à la crise et leur principale revendication est la création d'un dialogue inter-rwandaï. Les FDLR se disent d'ailleurs prêtes à déposer les armes et à rentrer au Rwanda pour devenir une force politique si un tel dialogue avait lieu et que leur sécurité était assurée :

« Les FDLR restent attachées à la paix et sont convaincues que la guerre ne peut pas résoudre le problème politique rwandaï mais que seul un dialogue franc et direct entre les divers acteurs concernés peut conduire à une solution définitive de la crise (...) Les FDLR appellent encore une fois de plus les régimes de Kigali et Kinshasa à cesser cette guerre et à initier dans les brefs délais un processus d'ouverture de pourparlers directs et inconditionnels avec les FDLR afin d'étudier ensemble les modalités de leur retour dans la paix, la dignité et la sécurité dans leur pays. »⁵

Malgré ce discours officiel, on peut douter de la réelle volonté des FDLR de rentrer au Rwanda en particulier pour les leaders impliqués dans le génocide de 1994.

En effet, la revendication d'un dialogue inter-rwandaï est totalement inenvisageable pour Kigali, qui ne peut concevoir que des anciens génocidaires participent aux décisions du pays. Les FDLR, tout à fait conscientes de l'intransigeance sur ce point du gouvernement rwandaï, continuent néanmoins de le réclamer, comme pour justifier leur présence sur le sol congolais. De plus une telle revendication exprimée à l'extérieur du territoire rwandaï n'est pas en mesure d'effectuer une pression suffisante sur le gouvernement de Kigali. Ainsi, comme le souligne Aloys Tegera, chercheur au Pole Institute, « le dialogue est le résultat d'un rapport de force et non le fruit d'un discours⁶ », or quand on sait que les FDLR n'ont pas mené d'attaques sur le territoire rwandaï depuis 2005⁷, il semble que

le rapport de force soit très clairement en faveur du gouvernement rwandaï. Ce dernier n'a donc aucune raison de céder à une telle revendication.

En outre, la tenue de ce dialogue inter-rwandaï ne peut se justifier pour le Rwanda, qui, en collaboration avec la RDC et la MONUC, participe à la mise en œuvre d'un processus de DDRR (désarmement, démobilisation, rapatriement, réinstallation et réintégration) assurant le retour en sécurité des combattants FDLR qui le souhaitent et favorisant leur réinsertion dans la société rwandaï. L'immense majorité des anciens membres des FDLR rapatriés, se réintègre d'ailleurs relativement facilement dans la société rwandaï. Le comportement des FDLR vis-à-vis de ce processus de DDRR est très ambigu. On observe, en effet, un décalage entre les aspirations officielles des FDLR et leurs comportements sur le terrain. À titre d'exemple, le 31 mai 2005, à Rome, les responsables FDLR avaient annoncé un cessez le feu unilatéral et leur volonté de déposer les armes afin de rentrer au Rwanda. La MONUC avait alors ouvert 6 sites de transit pour les combattants FDLR souhaitant être démobilisés, mais ils sont restés vides⁸. D'une manière générale le DDRR des FDLR fonctionne assez mal, et ce groupe continue de constituer une source d'insécurité importante en RDC.

Le chercheur Hans Romkema a procédé à une étude très détaillée des motivations des FDLR au Kivu⁹. À travers son analyse, l'attitude du groupe face au processus de DDRR semble pouvoir s'expliquer de deux manières en fonction du niveau d'implication des combattants FDLR dans le génocide de 1994.

Ainsi, pour les leaders impliqués, il n'est pas possible d'intégrer le processus de DDRR et de rentrer au Rwanda sans justifier de leurs actes devant la justice. Ils ne peuvent envisager aucun avenir en liberté au Rwanda. Ils vivent donc par et pour le conflit, et la poursuite des combats en RDC est leur seule alternative possible car elle leur permet de vivre en relative liberté tout en s'enrichissant. Ainsi, pour ces individus, le mouvement FDLR est devenu à la fois une structure qui leur permet d'éviter la prison et un moyen de s'enrichir.

5. Communiqué de presse N°7/SE/ CD/MAI/2009 des FDLR disponible en ligne : <http://www.fdlr.org>, consulté le 15 juin 2009.

6. Pole Institute, *La conférence de Goma et la question des FDLR au Nord et au Sud Kivu*, 11 mars 2008, p. 9.

7. IPIS, *Cartographie des motivations derrière les conflits :*

le cas de l'Est de la RDC, 11 mars 2008, p. 27.

8. GRIP, *Le désarmement, la démobilisation et la réinsertion des combattants en RD Congo*, 11 août 2006.

9. Hans Romkema, *op. cit.*

Cependant l'attitude des FDLR non impliqués dans le génocide ainsi que celle des réfugiés rwandais hutu s'expliquent différemment. S'ils ne participent pas au processus de DDRRR c'est tout d'abord parce que la plupart d'entre eux ne connaissent pas ou très mal les mécanismes existants. Leurs leaders colportent, en effet, une image désastreuse du processus en leur décrivant un retour au Rwanda invivable et dangereux où leur vie et leur liberté seraient en permanence menacées. Outre cette propagande anti DDRRR, ils exercent un contrôle et une menace très importante sur leurs troupes, si bien que celles-ci ne peuvent pas envisager de désertir sans risquer de subir des représailles violentes.

Mais au-delà de ces pressions, il semble également que la plupart de ces individus parviennent à vivre de façon plutôt décente en RDC et pensent ne pas pouvoir espérer un avenir plus intéressant au Rwanda. Cela est particulièrement vrai pour un grand nombre d'hommes et d'officiers, qui, même s'ils n'ont rien à craindre de la justice rwandaise, restent en RDC dans le but premier de poursuivre leur intérêt économique personnel en exploitant les nombreuses ressources minières de la région. Tant que ces personnes s'enrichiront en RDC, elles n'auront aucune raison de quitter la région pour retourner au Rwanda.

De plus l'attitude des réfugiés rwandais hutu et des FDLR n'est pas celle d'individus qui envisagent de quitter le pays. En effet, beaucoup d'entre eux ont se sont lancés dans la culture de palmiers à huile et d'arbres à quinine, qui ne sont rentables qu'au bout de quelques années. De même, ils ont construit de nombreuses écoles et centres de santé, notamment à Mwenga, et Walikale. Ces démarches ne sont pas celles de réfugiés qui souhaitent rentrer dans leur pays rapidement, mais semblent davantage relever de personnes qui envisagent de s'installer durablement dans la région.

Il semble ainsi que les FDLR, en s'obstinant à demander l'irréalisable (un dialogue inter-rwandais) ou ce qui existe déjà mais auquel finalement elles ne participent pas (processus de DDRRR) cherchent à maintenir *un statu quo* qui justifie leur présence sur le sol congolais; présence qui permet à certains d'entre eux de s'enrichir.

En parallèle de ces revendications officielles, le chercheur Hans Romkema affirme que les leaders FDLR tiennent un discours beaucoup plus extrême

à leurs troupes sur le terrain. Les objectifs politiques seraient en réalité de renverser le gouvernement actuel à Kigali et d'amnistier toutes les personnes impliquées dans le génocide afin d'établir un pouvoir pro-Hutu à la tête du pays.

Cependant ce discours semble être un alibi pour les leaders du mouvement, qui n'y croient pas eux mêmes. Il leur permet, en effet, de mobiliser et motiver la base en lui fixant un objectif politique clair. Depuis 2005, les FDLR n'ont mené aucune attaque sur le sol rwandais¹⁰. Comment prétendre vouloir renverser un régime sans même représenter une réelle menace pour son territoire ? D'autant plus que les 4 500 hommes que comptent aujourd'hui les FDLR ne peuvent pas faire le poids face à une armée rwandaise bien organisée et entraînée. Les leaders FDLR sont tout à fait conscients de cette faiblesse et ne croient pas réellement à la possibilité de vaincre les forces gouvernementales rwandaises.

Ces revendications officielles et « semi officielles » des FDLR paraissent donc peu crédibles au vu de leur comportement sur le terrain et semblent cacher des motivations autres, notamment économiques. L'analyse de leurs stratégies de combats et de leur positionnement géographique confirme cette idée.

10. IPIS, *op. cit.*

II. Analyse des stratégies de combats et du positionnement géographique

L'analyse des combats et des opérations lancées par les FDLR en RDC depuis le début de l'année 2009, semble confirmer la volonté des FDLR de contrôler des zones riches en ressources naturelles plus que des zones stratégiques pour lancer des opérations à l'intérieur du Rwanda. En effet, en comparant les zones de combats avec les zones propices à la vente ou à l'extraction des minerais, on observe une concordance manifeste entre les deux.

Ainsi, durant l'opération conjointe « Umoja wetu », les FDLR n'ont opposé quasi aucune résistance face aux deux armées gouvernementales et ont adopté une stratégie défensive en se repliant largement au Sud Kivu et au Maniema. Cette stratégie semble confirmer qu'affaiblir les forces rwandaises n'est pas une priorité pour les FDLR, qui n'ont pas réellement cherché à les combattre.

A l'inverse depuis le lancement de l'opération Kimia II, 100 % congolaise, appuyée par la MONUC, les FDLR contre-attaquent massivement et cherchent à reprendre les positions perdues pendant « Umoja wetu »¹¹. Ces affrontements paraissent être directement liés aux efforts faits pour contrôler les exploitations de coltan, de cassitérite et d'or.

L'étude des combats et exactions attribués aux FDLR permet de localiser de façon plus ou moins précise les FDLR au Nord et Sud Kivu. Cette localisation se base principalement sur les briefings hebdomadaires et les rapports mensuels humanitaires d'OCHA¹² entre avril et juillet 2009.

Au Nord Kivu, les FDLR sont particulièrement actives au sud du territoire de Lubero, (axe allant de Kanyabayonga à la ville de Lubero)¹³, mais également à l'est du territoire de Rutshuru (axe allant de Kinyandoni à Ishasha)¹⁴. Dans le territoire de Walikale, les FDLR ont réussi à récupérer le

contrôle effectif de toute la région sud-est (Itebero, Isangi, Ntoto, Busurungi), nord-est (Pinga, Malemo, Miriki...) et du tronçon Kibua-Kashebere¹⁵. On note aussi une zone d'influence importante en territoire de Masisi (Ngungu, Karuka, Katoyi au Sud¹⁶ et Bibwe¹⁷, Kalembe¹⁸, Nyabiondo¹⁹ au Nord). La situation sécuritaire de ces territoires est très précaire et de nombreux villages sont à nouveau contrôlés par les FDLR.

Au Sud Kivu, les exactions et attaques attribuées aux FDLR se sont multipliées au nord du territoire de Shabunda²⁰ (Nzovu, Lugulu, Luyuyu...), particulièrement dans les localités situées à la lisière du parc national de Kahuzi Biega²¹, également autour de la ville de Mwenga²² (Ngando, Kitamba, Kamituga) et en territoire de Kalehe (Kalonge, Bunyakiri, hauts plateaux de Kalehe...)²³.

Or, ces zones convoitées par les FDLR ne sont pas les plus stratégiques pour lancer des opérations au Rwanda car elles sont bien souvent éloignées de la frontière. En revanche, elles représentent des zones stratégiques pour l'exploitation et/ou la vente de minerais au Nord et Sud Kivu.

Le centre de recherche IPIS a produit un certain nombre de cartes interactives des territoires du Nord et Sud Kivu sur lesquelles sont notamment localisées les différentes mines²⁴. A partir de ces informations et de différentes autres sources, il est alors possible de situer les gisements de la région.

Ainsi, au Nord Kivu on observe d'importantes mines d'or à l'ouest de la ville de Lubero²⁵, mais également à côté de la ville de Kanyabayonga²⁶.

15. OCHA, *Rapport humanitaire mensuel Nord Kivu*, juin 2009.

16. OCHA, *Briefing humanitaire en RDC* du 1er au 5 juin 2009.

17. *Ibidem*, du 29 juin au 3 juillet 2009.

18. *Ibidem*, du 25 au 29 mai 2009.

19. OCHA, *Action humanitaire au Nord Kivu-Briefing hebdomadaire* du 14 au 20 mai 2009 (N°21/09).

20. OCHA, *Action humanitaire au Sud-Kivu/Rapport de situation n°2*, 29 mai 2009.

21. *Ibidem*.

22. *Ibidem*, *Rapport de situation n°1*, 19 mai 2009.

23. *Ibidem*, *Rapport hebdomadaire* du 10 au 16 juin 2009.

24. Pour plus de détails sur la localisation des mines voir le site d'IPIS : <http://www.ipisresearch.be/maps/Oost-Congo/web/index.html>.

25. ONU, *Rapport d'étape du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo*, 18 mai 2009, S/2009/253 para. 64.

26. IPIS, <http://www.ipisresearch.be/maps/Oost-Congo/web/index.html>, consulté le 22 juillet 2009.

11. ONU, *Rapport d'étape du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo*, 18 mai 2009, S/2009/253 para. 55.

12. Voir les Rapports de situation d'OCHA sur le site <http://www.rdc-humanitaire.net/?-Rapports-hebdomadaires->

13. OCHA, *Briefing humanitaire en RDC* du 11 au 15 mai 2009 et *Situation humanitaire en RDC-Briefing hebdomadaire à la presse* du 8 juillet 2009.

14. *Ibidem*.

Globalement, le territoire de Walikale, est considéré comme l'un des lieux les plus riches en ressources minérales des provinces du Sud et du Nord Kivu²⁷, on trouve ainsi, de très nombreuses mines de cassitérite et de coltan au sud du territoire mais également des mines d'or près de la ville de Kibua²⁸. En territoire de Masisi, on observe des mines au Nord (Ngungu, Mumba...) et au Sud (Nyabiondo, Kivuye...)²⁹.

De même au Sud Kivu, le territoire de Shabunda³⁰, notamment le Nord, est riche en ressources minérales avec, par exemple, des mines près de Nzovu et Lugulu³¹. On trouve également des gisements de cassitérite, de coltan et aussi d'or en territoire de Kalehe près de Numbi ou de Bunyakiri (mine de Tshabunda)³². Pareillement, en territoire de Mwenga, où l'on observe des mines d'or notamment à Kamituga³³ et des mines de coltan et de cassitérite à Lugushwa³⁴. Enfin, à cheval sur les deux Kivu, le parc national de Kahuzi Biega³⁵ constitue également une zone très riche en minerais.

Ainsi, en comparant les localités riches en ressources minières et celles pour lesquelles ont été rapportées la présence ou des attaques des FDLR, on retrouve bien souvent les mêmes noms. Les cartes suivantes montrent les zones d'influence des FDLR durant la période d'avril à juin 2009 et les mines à proximité. Loin d'être exhaustives, elles tendent à illustrer par quelques exemples, le lien qui semble exister entre les attaques attribuées aux FDLR et le contrôle des gisements miniers. Toutes les mines des provinces du Nord et du Sud Kivu ne sont donc pas mentionnées sur ce document. De même les mines se situant dans les zones pour

lesquelles ont été rapportées des attaques FDLR ne sont pas nécessairement contrôlées par ces derniers³⁶.

Cette concordance géographique entre les zones de combats des FDLR et celles qui sont riches en minerais se trouve confirmée par le dernier rapport du Groupe d'experts de l'ONU sur la RDC³⁷. En effet, dans ce document en date de mai 2009, le groupe indique, entre autre, que les combattants FDLR se sont déplacés vers le parc national de Kahuzi Biega, dans lequel ils exploitent massivement les mines. Il souligne aussi que, fin avril 2009, les FDLR contrôlaient toujours plusieurs des sites d'extraction de cassitérite du Sud-Kivu et avaient même élargi leur opérations à de nouveaux sites dans la province depuis janvier 2009³⁸. Il affirme également qu'elles réoccupent les mines d'or à l'ouest de Lubero alors même qu'elles en avaient été chassées à la suite de l'opération conjointe.

27. IPIS, *Cartographie des motivations derrière les conflits : le cas de l'Est de la RDC*, 11 mars 2008, page 24.

28. Mission Inter Agences-Kibua (Walikale), *Rapport Conjoint*, 18 avril 2009.

29. IPIS, <http://www.ipisresearch.be/maps/Oost-Congo/web/index.html>, consulté le 22 juillet 2009.

30. Pole Institute, *Rules for sale: Formal and informal border trade in Eastern DRC*, mai 2007, page 81.

31. IPIS, <http://www.ipisresearch.be/maps/Oost-Congo/web/index.html>, consulté le 22 juillet 2009.

32. *Ibidem*.

33. Pole Institute, *Rules for sale: Formal and informal border trade in Eastern DRC*, mai 2007, page 75.

34. Global Witness, *Sos toujours la même histoire : une étude contextuelle sur les ressources naturelles de la République démocratique du Congo*, page 20.

35. ONU, *Rapport final du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo*, 12 décembre 2008, S/2008/773, para. 77

36. Pour plus de détails sur la localisation des mines et leur militarisation voir le site d'IPIS : <http://www.ipisresearch.be/mining-sites-kivus.php>

37. ONU, *Rapport d'étape du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo*, 18 mai 2009, S/2009/253 para. 54,55 et 64.

38. *Ibidem*, para. 105.

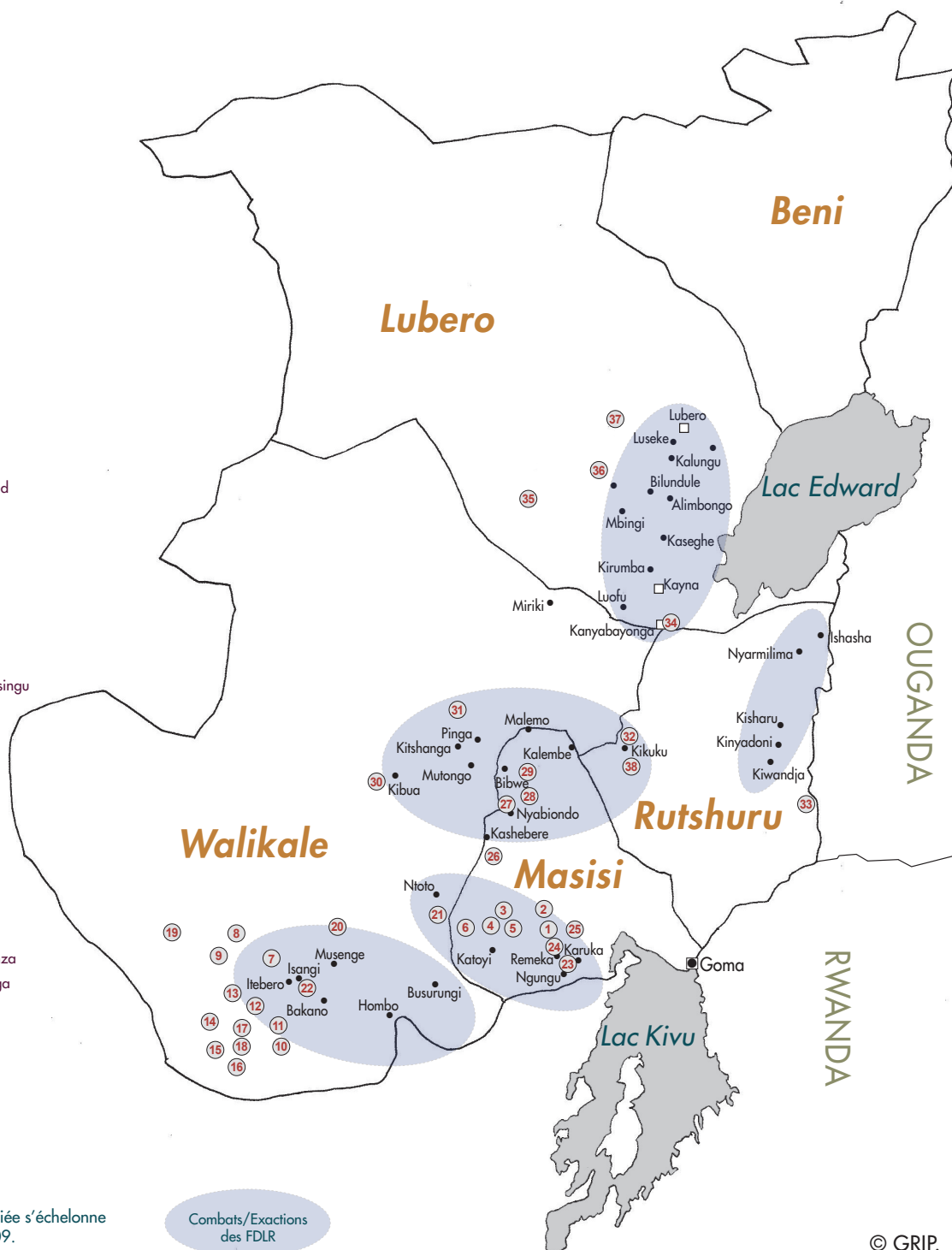


Nord Kivu

Violences des FDLR et localisation des mines*

Nom des mines

- 1- Bishasha
- 2- Matanda
- 3- Kinigi
- 4- Bukumbiri
- 5- Luwovo
- 6- Nyamaboko
- 7- Kabunga
- 8- Matemba
- 9- Tshamaka
- 10- Nabiloma
- 11- Nabiloko
- 12- Busulungi
- 13- Busakala
- 14- Afrique du Sud
- 15- Selele
- 16- Mankese
- 17- Apipa1
- 18- Apipa2
- 19- Utu
- 20- Mutiko
- 21- Kibingo
- 22- Kabunga-Masingu
- 23- Lusirandaka
- 24- Ngungu
- 25- Mumba
- 26- Songambele
- 27- Nyabiondo
- 28- Kirumbu
- 29- Kivuye
- 30- Kasuka
- 31- Unde
- 32- Mutanda
- 33- Bweza/Busanza
- 34- Kanyabayonga
- 35- Luenge
- 36- Kasuo
- 37- Lubero
- 38- Lueshe



* La période étudiée s'échelonne d'avril à juin 2009.

Combats/Exactions
des FDLR

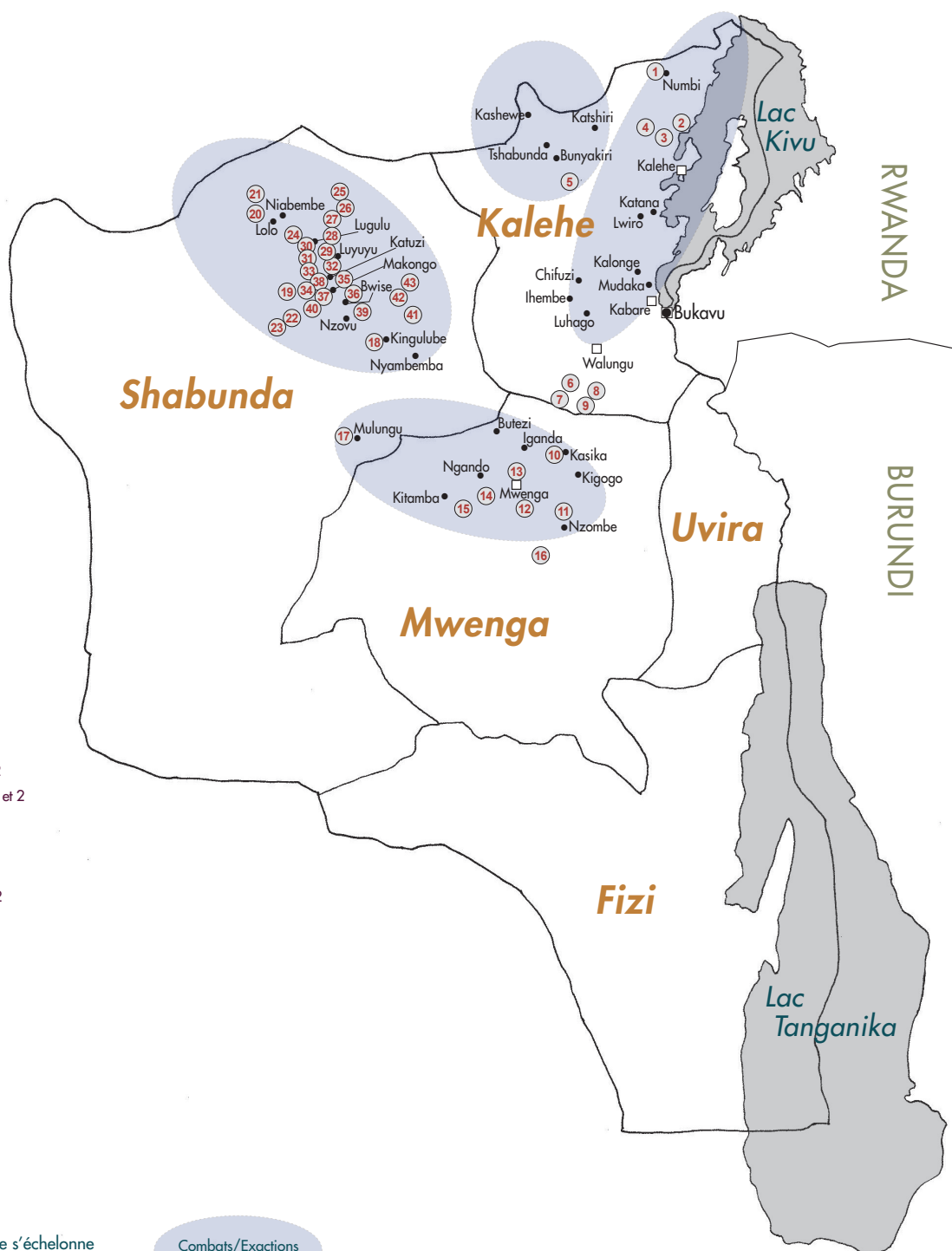


Sud Kivu

Violences des FDLR et localisation des mines*

Nom des mines

- 1- Numbi
- 2- Kalimbi
- 3- Nyamukubi
- 4- Nyawarongo
- 5- Tshiganda
- 6- Gombo
- 7- Lunkutulu
- 8- Mukungwe
- 9- Mudubwe
- 10- Kasika
- 11- Kigogo
- 12- Ngando
- 13- Makalapingo
- 14- Lugushwa
- 15- Kamituga
- 16- Nzombe
- 17- Mulungu
- 18- Matale
- 19- Kasilu
- 20- Lugulu
- 21- Niambembe
- 22- Kigulube
- 23- Lubongola
- 24- Kasina
- 25- Masingu 2
- 26- Masingu 1
- 27- Wankuba 1 et 2
- 28- Nyangogoma 1 et 2
- 29- Kabili
- 30- Katuzi
- 31- Nsonga 1 et 2
- 32- Mazakala 1 et 2
- 33- Misenga
- 34- Kembe
- 35- Nyakitutuma
- 36- Divuye
- 37- Kakubugula
- 38- Hewa-Bora
- 39- Mubandane
- 40- Nyakyungwa
- 41- Kabuye
- 42- Lubumba
- 43- Mululo



* La période étudiée s'échelonne d'avril à juin 2009.

Combats/Exactions
des FDLR

III. Les minerais : une source de financement indispensable

Les richesses minières de la RDC ne sont plus à prouver. Ainsi cet immense pays dispose de 64 % des réserves mondiales de coltan connues³⁹, 10 % du cuivre, 30 % des diamants et des gisements d'or parmi les plus prometteurs de la planète⁴⁰. Il fait, en outre, partie des principaux producteurs mondiaux de cassitérite aux côtés de l'Australie notamment⁴¹.

Comme nous l'avons vu précédemment, les provinces du Nord et du Sud Kivu sont principalement riches en cassitérite, en coltan et en or. Le coltan est un minerai à partir duquel sont extraits deux métaux précieux, le columbium (également appelé niobium) et le tantale. Le tantale, deux fois plus dense que l'acier est très résistant à la chaleur et à la corrosion. Comme il peut emmagasiner et relâcher une charge électrique, il est principalement utilisé pour fabriquer des condensateurs pour appareils électroniques tels que les téléphones portables et les ordinateurs. Le columbium sert, quant à lui, notamment à renforcer l'acier et est utile pour l'industrie de la construction.

La cassitérite est un minerai d'étain qui est employé pour fabriquer divers biens de consommation tel que les boîtes de conserve, les circuits imprimés ou encore les plombages dentaires. La réglementation environnementale internationale favorisant désormais le remplacement du plomb par l'étain dans les soudures de circuits imprimés, la demande de cassitérite a explosé ces cinq dernières années.

La grande majorité de l'exploitation des minerais au Kivu se fait de façon artisanale. Le coltan, la cassitérite et l'or sont des ressources pratiques à exploiter par des méthodes artisanales car elles sont facilement accessibles et ne requièrent pas d'instrument particulier. Une grande partie du

coltan et de la cassitérite s'exploitent dans des mines à ciel ouvert ou bien se trouvent, comme l'or, dans les dépôts alluvionnaires ou fluviaux. Ils sont donc extraits le plus souvent à la main, à l'aide d'outils sommaires ou par tamisage (dans le cas des dépôts alluvionnaires), par des creuseurs, parfois des enfants, qui travaillent dans des conditions très pénibles et dangereuses. Travaillant sans protection, ni équipement adapté, ils sont souvent victimes d'accidents graves voire mortels. On estime le nombre de creuseurs dans la région à des dizaines de milliers, mais étant donné le caractère informel de cette exploitation, il est très difficile de connaître leur nombre exact⁴². Outre une extraction facile, ces minerais présentent aussi l'avantage d'avoir des coefficients élevés de valeur par rapport à leur poids et sont très vite absorbés par les marchés internationaux, dont la demande est forte.

A. Le cycle d'exploitation des minerais

Une fois le coltan et/ou la cassitérite extraits, des intermédiaires traitent directement avec les creuseurs afin de leur acheter leur production. Les minerais passent alors entre un nombre plus ou moins important de « petits intermédiaires » avant d'arriver dans les mains des négociants, qui vendent des minerais en quantité plus importante aux comptoirs chargés de l'exportation. Dans certains cas les négociants achètent aussi directement aux creuseurs. Les négociants comme les comptoirs doivent s'inscrire auprès des autorités et obtenir une licence pour pouvoir opérer.

La marchandise est transportée par avion ou par camion jusqu'aux villes de Goma ou Bukavu où elle est revendue aux comptoirs seuls habilités à les exporter. Les minerais très rarement traités sur place, sont alors importés par des entreprises de traitement et/ou des fonderies principalement basées en Asie et en Europe, ils transitent par le Burundi, l'Ouganda ou le Rwanda puis via les ports de Mombasa (Kenya) ou de Dar es Salaam (Tanzanie). Le minerai une fois traité est vendu à des fabricants de composants qui fournissent ensuite les entreprises utilisatrices finales, bien souvent dans le domaine de l'électronique.

39. Global Witness, *La paix sous tensions : Dangereux et illicite commerce de la cassitérite dans l'Est de la RDC*, juin 2005, page 13.

40. *Le Monde diplomatique*, « Balkanisation et pillage dans l'est de la RDC », décembre 2008. Disponible en ligne : <http://www.monde-diplomatique.fr/2008/12/ABADIE/16596> consulté le 25 juin 2009.

41. Global Witness, *op. cit.*, page 14.

42. Global Witness, *La guerre et la militarisation du secteur minier dans l'Est du Congo*, juillet 2009, p. 27.

La chaîne d'approvisionnement de l'or est un peu différente et plus opaque. Les comptoirs vendent la plupart du temps leur marchandise à des sociétés en Ouganda ou au Burundi qui les exportent ensuite principalement à Dubaï⁴³.

La plupart de ce commerce n'est pas illégal en tant que tel, dans le sens où les comptoirs ont pour la plupart effectué les démarches auprès des autorités congolaises pour être « agréés ». Cependant, ce commerce engendre une multitude de comportements prédateurs et frauduleux, favorisés par l'insécurité de la région et la corruption ambiante à tous les niveaux de la chaîne d'approvisionnement. On relève, par exemple, une pratique courante chez les comptoirs visant à sous-déclarer la quantité de minerais qu'ils exportent si bien qu'une grande partie passe dans les pays limitrophes sans avoir été taxée. Outre, ce manque à gagner pour le pays, ce commerce favorise également l'enrichissement des groupes armés tel que les FDLR.

En effet, comme nous l'avons vu, certaines zones minières sont sous forte influence des FDLR. En 2007, les FDLR contrôlaient, plus de 50 % du commerce des minerais au Kivu⁴⁴. Dans ce système elles interviennent à différentes étapes du cycle d'exploitation et de différentes façons dans le but de s'enrichir. Ainsi les commandants FDLR, à travers ce qu'ils ont nommé la « logistique non conventionnelle », détachent des unités entières uniquement chargées de taxer et contrôler les échanges de ces ressources naturelles⁴⁵. Le commerce des minerais constitue ainsi 75 % de leur source de revenus⁴⁶. A titre de comparaison, il ne représentait que 15 % des revenus du CNDP⁴⁷. Le Groupe d'experts des Nations unies estime que ce commerce rapporte plusieurs millions de dollars par an aux FDLR⁴⁸.

43. Pour de plus amples détails sur la chaîne d'approvisionnement de l'or voir le rapport de Global Witness, *op. cit.*, p. 81-83 ainsi que le *Rapport final du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo*, 12 décembre 2008, S/2008/773, para. 87 et 96 à 101.

44. Hans Romkema, *op. cit.*, page 55.

45. ONU, *Rapport final du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo*, 12 décembre 2008, S/2008/773, para. 73.

46. RCS, Nicholas Garrett and Harrison Mitchell, *Trading conflict for development: utilising the trade in minerals from eastern DR Congo for development*, avril 2009, p. 6.

47. *Ibidem*, p. 6.

48. ONU, *Rapport final du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo*, 12 décembre 2008, S/2008/773, para. 73.

Les FDLR tirent tout d'abord profit des minerais en contrôlant l'accès direct aux mines, et en taxant ainsi illégalement la production de chaque creuseur local. Interviewé par la BBC, un creuseur indique qu'il doit donner un kilo de cassitérite aux FDLR chaque semaine ou l'équivalent en argent sous peine d'être arrêté ou fouetté⁴⁹.

En outre, les FDLR, en contrôlant l'accès aux mines, taxent les négociants qui viennent pour acheter des minerais aux creuseurs. L'un d'entre eux précise ainsi : « Nous achetons chez les creuseurs, mais pour entrer et sortir de la carrière, nous devons payer les FDLR. C'est une sorte de taxe qu'ils prélèvent pour nous laisser transporter le minerai⁵⁰ ».

Les FDLR collectent également des taxes lors du transport des minerais (mais aussi de d'autres marchandises) par la route en élevant des barrages. A titre d'exemple, en 2008, on observait au moins sept barrières des FDLR sur l'axe Kigulube-Bukavu⁵¹. De même, le Groupe d'experts des Nations unies indique ainsi qu'entre Shabunda et Bukavu, il existait six barrages des FDLR. Des négociants de Shabunda lui ont déclaré que ces prélèvements rendaient le coût des transports routiers prohibitif et qu'il était devenu moins cher de transporter les marchandises par avion⁵².

Dans certains cas, assez rares, cependant, les FDLR procèdent elles-mêmes à l'extraction. Qu'elles extraient elles mêmes les minerais ou qu'elles en obtiennent par le biais des différentes « taxes » sur les creuseurs ou les négociants, les FDLR participent aussi activement au commerce des ressources naturelles en revendant ensuite les minerais à des intermédiaires.

Enfin, elles tirent profit des ressources naturelles de façon indirecte en exigeant par la force une contribution aux entreprises qui veulent s'installer dans une région qu'ils contrôlent, en réclamant, par exemple, un pourcentage de leur production en échange de leur « sécurité »⁵³.

49. BBC, *Les mines du Congo entre rebelles et multinationales*, 10 avril 2009, disponible en ligne : http://www.bbc.co.uk/french/highlights/story/2009/04/090409_drc_minesfdlr.shtml, consulté le 8 juin 2009.

50. *Idem*.

51. Global Witness, *op. cit.*, page 45.

52. ONU, *Rapport final du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo*, 13 février 2008, S/2008/43 para. 4 b).

53. *Ibidem*, para. 81.

Ainsi une véritable économie de guerre semble s'être instaurée dans le cadre du conflit au Nord et Sud Kivu. L'exploitation des ressources et l'enrichissement personnel semblent être devenus plus importants pour les FDLR que leurs motivations politiques originelles. En effet, le contrôle des mines paraît représenter une fin en soi et non plus un moyen pour financer un combat politique et militaire.

De façon plus ou moins directe, les négociants, les comptoirs, et les grands groupes étrangers importateurs participent donc à l'enrichissement des FDLR. Le Groupe d'experts des Nations unies affirme que certains négociants font systématiquement leurs achats dans des zones contrôlées par les FDLR et envoient toujours leur marchandise aux mêmes comptoirs⁵⁴. Par la suite, il indique également que ces comptoirs exportent leurs produits à un nombre restreint de sociétés étrangères⁵⁵. Cependant, les comptoirs tout comme les sociétés importatrices, ont toujours adopté la même ligne de défense selon laquelle ce n'est pas à eux mais aux négociants qu'il incombe de déterminer l'origine des minerais. Or cet argument ne tient pas depuis que le Groupe d'experts des Nations unies a mis en lumière cette pratique très courante chez les comptoirs visant à préfinancer les activités d'achat de négociants particuliers⁵⁶. De même certaines sociétés étrangères préfinancent leurs propres comptoirs⁵⁷. Le Groupe d'experts a établi une liste des comptoirs qui préfinançaient des négociants s'approvisionnant dans des mines contrôlées par les FDLR⁵⁸. En étudiant les statistiques du gouvernement congolais, il est alors possible de connaître les importateurs s'approvisionnant auprès de ces comptoirs⁵⁹. Pour les statistiques de 2007-2008, les trois importateurs principaux sont les entreprises Traxys (Belgique), Afrimex (Royaume Uni) et

THAISARCO (Thaïlande)⁶⁰. Traxys aurait entre autre pour client THAISARCO⁶¹. Selon le chercheur David Barouski, THAISARCO fabrique des composants pour Microsoft et Samsung⁶². L'ONG Finnwatch affirme également que THAISARCO fournit Motorola et LG⁶³.

Ces grandes firmes multinationales favorisent donc indirectement la présence des FDLR au Kivu et contribuent à entretenir l'insécurité qui y règne.

60. ONU, *op. cit.*, para. 88.

61. Traxys est mentionné comme étant un fournisseur de THAISARCO sur le site de l'ITRI : « Malaysia Smelting Corporation Berhad (MSC) and **Thailand Smelting & Refining Co Ltd (Thaisarco)**, the only ITRI members smelting cassiterite originating in the DRC, are keen to promote the iTSCi scheme. **Their suppliers** participating in the project are currently: BEB Investment, Comptoir Panju, CR Central Africa, Metmar, Minerals Supply Africa, Refractory Metals Mining, Tengen Metals, Trademet, **Traxys** and T.T.T. », voir http://www.itri.co.uk/pooled/articles/BF_NEWSART/view.asp?Q=BF_NEWSART_313589 consulté en ligne le 14 août 2009.

62. David Barouski, *Presentation for Congo Week in Chicago*, 21 octobre 2008, consulté en ligne le 16/07/2009 sur <http://iva-information-centre.org.uk/676/transcript-of-david-barouskis-101908-presentation-for-congo-week-in-chicago-il>

63. Finnwatch-Make It Fair, *Connecting Components, Dividing Communities: Tin production for consumer electronics in the DR Congo and Indonesia*, décembre 2007, p. 20.

54. ONU, *Rapport final du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo*, 12 décembre 2008, S/2008/773, para. 75.

55. *Ibidem*, para. 76.

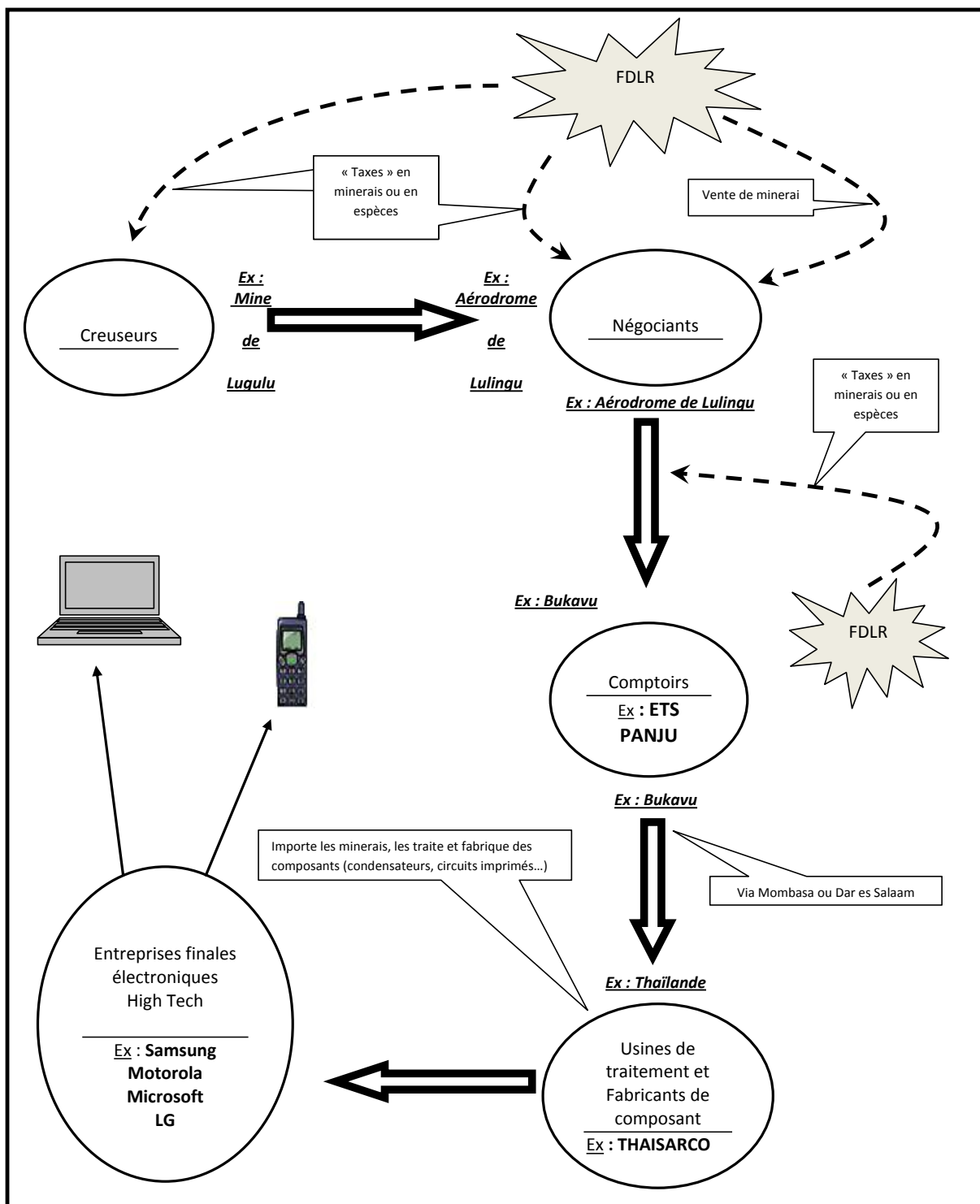
56. ONU, *Rapport d'étape du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo*, 18 mai 2009, S/2009/253 para. 107.

57. ONU, *Rapport final du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo*, 12 décembre 2008, S/2008/773, para. 76.

58. Les comptoirs s'approvisionnant dans des mines contrôlés par les FDLR sont Olive, Muyeye, MDM, WMC et Panju voir ONU, *op. cit.*, para. 78.

59. Global Witness, *op. cit.*, p. 102-106.

B. Chaîne d'approvisionnement du coltan et de la cassitérite



C. Initiatives en cours

A la suite du rapport du Groupe d'experts, Traxys a indiqué qu'à partir du 1er juin 2009, elle suspendrait tout achat de minerais en provenance de l'est de la RDC (au Sud et Nord Kivu ainsi qu'au Maniema)⁶⁴. De même, à la suite de la plainte déposée à son encontre par Global Witness pour atteintes aux principes directeurs de l'OCDE et l'enquête du gouvernement britannique, Afrimex a affirmé qu'elle avait arrêté tout commerce de minerais et que sa dernière cargaison en provenance de la RDC datait de septembre 2008⁶⁵. A la suite du rapport de Global Witness, THAISARCO s'est défendu en invoquant son engagement à la tête de l'ITSCI⁶⁶ (Tin Supply Chain, initiative de l'ITRI⁶⁷, l'organe représentatif de l'industrie de l'étain) une initiative visant à mettre en place un plan d'action de diligence raisonnable, sorte de « devoir élémentaire de précaution » pour les entreprises achetant ou manipulant des minerais en provenance de la RDC.

La première phase de ce plan a été officiellement lancée le 1er juillet 2009. Elle concerne la mise en œuvre d'une procédure de diligence raisonnable applicable aux comptoirs qui prévoit de nouveaux documents d'exportation notamment un « comptoir certificate » indiquant la mine d'origine du minerai et l'itinéraire emprunté par le négociant pour le transporter jusqu'au comptoir. Depuis peu, THAISARCO se trouve ainsi fortement impliqué au sein de l'ITRI pour assurer la traçabilité des minerais en provenance de la RDC et s'assurer que ce commerce ne profite pas à des groupes armés illégaux. Son fournisseur, le comptoir Panju, mentionné dans le dernier rapport du Groupe d'experts pour s'approvisionner auprès des FDLR, participe également à ce projet.

Cette démarche récente est très encourageante et répond à certaines des recommandations faites par le Groupe d'experts notamment sur la nécessité d'établir l'identité précise des gisements dont proviennent les substances minérales plutôt que leur simple territoire d'origine comme c'était le

cas jusqu'à présent⁶⁸. Cependant, cette démarche présente encore quelques limites, notamment le fait qu'aucun mécanisme d'audit indépendant ne soit précisé et que l'initiative repose sur la seule volonté des entreprises et comptoirs d'y participer ou non.

Les entreprises du secteur de l'électronique ont, elles aussi, développé des initiatives pour assurer plus de transparence dans leur chaîne d'approvisionnement. Microsoft, Motorola et Samsung sont ainsi membres du GeSI (Global e-Sustainability Initiative) et/ou de l'EICC (Electronic Industry Citizenship Coalition). Cependant, à notre connaissance, LG n'a participé à aucune initiative de ce genre. Ces deux organismes ont instauré un certain nombre d'outils tels que des codes de conduites établissant notamment des normes en matière de conditions de travail, ou de respect de l'environnement, auxquels doivent se soumettre leurs adhérents. A la suite de pressions de nombreuses ONG et de la communauté internationale, ces entreprises commencent également à se préoccuper plus spécifiquement de l'influence que peuvent avoir leurs activités sur l'évolution du conflit à l'est de la RDC. Cependant les actions menées se limitent à la mise en place de groupes de réflexion sur la question et de publication d'études en vue de trouver des solutions⁶⁹. Aucune mesure concrète concernant la RDC n'a pour le moment été mise en place. En outre toutes ces initiatives reposent encore sur une démarche volontaire de la part des entreprises, et n'ont aucune valeur contraignante.

A côté de ces initiatives privées, la communauté internationale est elle aussi de plus en plus active pour développer des instruments visant à empêcher que le commerce des minerais de l'est de la RDC ne profite à des groupes armés et en particulier aux FDLR.

On peut, ainsi, signaler le récent projet de loi américain, *The Congo Conflict Minerals Act*, qui prévoit notamment l'élaboration d'une carte localisant les mines et les groupes armés qui les contrôlent, comme le préconisait le Groupe d'ex-

64. Reuters, *Traxys says will stop buying eastern Congo tin*, 5 mai 2009, consulté en ligne le 03/07/2009 sur www.paperblog.fr/1894057/traxys-says-will-stop-buying-eastern-congo-tin/

65. Global Witness, *op. cit.*, p. 76-77

66. http://www.itri.co.uk/pooled/articles/BF_NEWSART/view.asp?Q=BF_NEWSART_313589 consulté le 3 août 2009.

67. <http://www.itri.co.uk>

68. ONU, *Rapport final du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo*, 13 février 2008, S/2008/43, para. 85.

69. Voir le rapport « Social and Environmental Responsibility in Metals Supply to the Electronic Industry » : <http://www.eicc.info/PDF/Report%20on%20Metal%20Extraction.pdf> consulté le 03/08/2009 et la « Supply Chain Initiative » menée par le GeSI : <http://www.gesi.org/Initiatives/SupplyChain/tabid/75/Default.aspx> consulté le 03/08/2009.

perts dans son rapport de décembre 2008⁷⁰. En complément de cette carte, ce projet de loi prévoit que toutes les compagnies de l'*US Stock Exchange* mentionnent l'origine de leurs fournisseurs à l'*US Securities and Exchange Commission* et que ceux s'approvisionnant en RDC ou dans les pays voisins précisent la mine d'origine des minerais achetés. Cette mesure est encourageante et représente déjà une avancée importante. Il est cependant regrettable qu'elle n'explicite pas la manière dont ces déclarations à la Commission seront contrôlées et qu'elle n'envisage pas de sanctions pour les entreprises se fournissant dans des mines contrôlées par des groupes armés.

La Conférence internationale sur la Région des Grands Lacs (CIRGL) a, de son côté, lancé une Initiative régionale contre l'exploitation illégale des ressources naturelles et a affirmé à plusieurs reprises que la lutte contre ce phénomène constituait une de ses priorités⁷¹. Une première réunion a eu lieu début avril à Bujumbura, durant laquelle il a été convenu qu'un processus régional de certification, à l'image de ce qui a été fait pour les diamants avec le Processus de Kimberley, soit mis en œuvre pour les ressources naturelles de la région⁷². Le Secrétariat de la Conférence est en train d'élaborer un manuel de certification.

Enfin, le Conseil de sécurité des Nations unies s'est lui aussi activement saisi du problème en intégrant dans ses résolutions 1856 et 1857, les recommandations soulevées par le Groupe d'experts, notamment concernant le rôle que devait jouer la MONUC dans le domaine. Ainsi, pour la première fois depuis sa création, la MONUC est explicitement chargée d'*« utiliser ses moyens de surveillance et d'inspection pour empêcher les groupes armés illégaux de bénéficier d'un appui provenant du trafic des ressources naturelles »*⁷³.

Loin de représenter une liste exhaustive, les quelques initiatives mentionnées ci-dessus montrent à quel point le sujet est de plus en plus placé au cœur des débats pour résoudre la crise actuelle à l'est de la RDC. La nécessité de réduire les motivations économiques des FDLR apparaît donc bien comme l'une des solutions à apporter à l'insécurité dans cette région.

70. ONU, *Rapport final du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo*, 12 décembre 2008, S/2008/773, page 57 recommandation 13.

71. Réunion des experts sur l'initiative régionale contre l'exploitation illégale des ressources naturelles : <http://www.cirgl.org/actualites/Bujumbura%2002-04%20avril%202009.pdf> consulté le 03/08/2009.

72. Le Potentiel, « Les minerais de la RDC seront bientôt certifiés », 15 juin 2009, disponible en ligne : http://www.lepotentiel.com/afficher_article.php?id_article=82431&id_edition=4704 consulté le 03/08/2009.

73. S/RES/1856 (2008) disponible en ligne : http://www.mediacongo.net/docs/pdf/2008/res_1856_french.pdf consulté le 04/08/2009.

Conclusions

Les FDLR représentent actuellement une des principales sources d'insécurité à l'est de la RDC et leur présence sur le sol congolais engendrent de graves souffrances pour les populations civiles de la région. Certes, le problème des FDLR est complexe et ne comporte pas qu'un volet « économique », cependant, cet aspect doit impérativement être pris en compte dans les stratégies visant à les combattre. En effet, tant que les FDLR auront la possibilité de s'enrichir en RDC, leur désarmement et leur rapatriement au Rwanda paraît être compromis.

L'attention grandissante accordée à l'exploitation des ressources naturelles comme vecteurs de violence à l'est de la RDC est très encourageante. Les initiatives récemment lancées dans ce domaine, doivent se poursuivre et être soutenues.

Ainsi, afin de mettre en œuvre une traçabilité efficace et durable des minerais extraits à l'est de la RDC, il est nécessaire qu'une carte officielle indiquant la localisation précise des mines et leur contrôle éventuel par un groupe armé soit élaborée, mise à jour régulièrement et diffusée très largement notamment auprès des entreprises qui manipulent directement (usines de traitement, fabricants de composants) ou indirectement (entreprises d'électroniques) ces minerais. Parallèlement, les États dans lesquels sont enregistrés ces entreprises devraient tous développer une législation, sur le modèle américain du « *Congo Conflict Minerals Act* »⁷⁴ obligeant les entreprises en question à justifier par des preuves écrites la mine exacte d'origine du minerai, les voies d'acheminements (routing) et le nom de toutes les entreprises et/ou individus impliqués dans la chaîne d'approvisionnement. Cette législation devrait, en outre, absolument prévoir l'obligation d'un audit annuel indépendant avec la possibilité de sanctions en cas de non-respect de cette procédure ou en cas d'approvisionnement dans des mines contrôlées par des groupes armés comme celles qui sont signalées par la carte précédemment mentionnée.

Ces mesures sont indispensables pour parvenir à déstabiliser la motivation financière des FDLR à l'est de la RDC, mais elles ne peuvent être efficaces à elles seules si elles ne sont pas accompagnées d'une nouvelle stratégie visant à désarmer ce groupe sur le terrain⁷⁵.

Ainsi il paraît aussi essentiel de développer une nouvelle stratégie militaire, différente de l'opération Kimia II, qui ne parvient manifestement pas à désarmer efficacement les FDLR et engendre surtout de violentes représailles à l'encontre des populations civiles de la région.

Comme nous l'avons vu, les FDLR ne participent pas au processus de DDRRR pour deux raisons principales : tout d'abord à cause du contrôle et de la pression qu'exercent les leaders extrémistes sur les combattants de base, mais également parce que ces mêmes combattants parviennent à s'enrichir ou du moins à vivre de façon plutôt décente en RDC, notamment grâce à l'exploitation des ressources naturelles, et n'envisagent donc pas d'avenir meilleur pour eux au Rwanda.

Pour parvenir à lutter contre ces deux phénomènes, les gouvernements rwandais et congolais devraient tout d'abord s'accorder sur une liste d'individus impliqués dans le génocide de 1994 ainsi que sur les chefs militaires extrémistes des FDLR afin de pouvoir lancer, avec l'appui de la MONUC, des opérations spéciales ciblées contre ces individus. Une fois les structures de commandement et de contrôle des FDLR neutralisées, il sera alors nécessaire de développer des actions de sensibilisation intensive des combattants de bases afin de pouvoir procéder à leur désarmement volontaire. Des alternatives au retour au Rwanda devront être envisagées pour les individus qui le souhaitent, telles que la possibilité de s'installer et de s'intégrer durablement dans la société congolaise ou d'être rapatriés dans un pays tiers.

Outre l'appui qu'elle devra apporter au FARDC pour élaborer cette nouvelle stratégie de désarmement, la MONUC devra également fournir des efforts importants pour mener à bien les nouvelles dispositions de son mandat en matière de surveillance et d'inspection du commerce des ressources naturelles.

74. Consultable en ligne sur : http://frwebgate.access.gpo.gov/cgi-bin/getdoc.cgi?dbname=111_cong_bills&docid=f:s891is.txt.pdf

75. Pour une analyse approfondie des stratégies de désarmement des FDLR consulter : International Crisis Group, « *Congo : une stratégie globale pour désarmer les FDLR* », Rapport Afrique n° 151, 9 juillet 2009.

La prévention de l'exploitation illégale des minerais par les FDLR est, en outre, indissociable de la réforme du secteur de sécurité et notamment d'une intégration réussie des nouveaux éléments aux troupes des FARDC. Tant qu'au sein de l'armée congolaise, les problèmes de corruption, de retard dans le paiement des soldes, de manque d'unité et de cohésion ainsi que d'insuffisance de formation et de moyens, ne seront pas résolus, tous les efforts visant à s'attaquer aux motivations économiques du conflit et à combattre les FDLR seront mis à mal.

Enfin, il est indispensable que les initiatives actuelles de la communauté internationale et diplomatique visant à prendre davantage en compte les moteurs économiques comme faisant partie des facteurs clés de la perpétuation de la violence par les FDLR à l'est de la RDC se poursuivent et ce de manière encore plus approfondie.

Bibliographie

- AFED, « Rapport général de l'étude sur l'exploitation artisanale des ressources minières en territoire de Walikale : cas du coltan », février 2007.
- Ballong Stéphane, « RDC : un tournant décisif vers la paix? », Afrik.com, 19 janvier 2009.
- Barouski David, « Presentation for Congo Week in Chicago », 21 octobre 2008.
- BICC, « From Resource War to « Violent Peace » : Transition in the DRC », 2005.
- Brea Jennifer, « Your Computer is Killing the Congo », The Root, 28 mai 2009.
- Collier Paul, « Greed and Grievance in Civil War », 13 mars 2002.
- Conflict and Transition Consultancies, Romkema Hans, « Opportunities and Constraints for the Disarmament and Repatriation of Foreign Armed Groups in the Democratic Republic of Congo. The case of the FDLR, FNL and ADF/NALU. », juin 2007.
- Cox Stan, « War, Murder, Rape... All for Your Cell Phone », AlertNet, 23 juin 2009.
- DanWatch, « Bad connections: How your mobile phone is linked to abuse, fraud and unfair mining practices in DR Congo », mai 2008.
- DanWatch, « When wealth turns into a curse », 23 janvier 2009.
- De Failly Didier, « Coltan: pour comprendre... », L'Afrique des Grands Lacs, Annuaire 2000-2001, juillet 2001.
- EICC, « Statement on Use of Minerals in Electronics Products », juin 2009.
- European Union Institute for Security Studies, Thierry Vircoulon, « North Kivu: Back to the Quagmire? », novembre 2008.
- Fatal Transaction, « L'avenir du Congo est-il miné? », 2008.
- Fatal Transaction, « From conflict resources to sustainable development. Memorandum on the European Union's contribution to natural resource management in Africa », juillet 2008.
- Fauna & Flora International (FFI), « Extraction minière du coltan dans la République démocratique du Congo : comment les industries utilisatrices de tantale peuvent contribuer à la reconstruction de la RDC? », 2003.
- Fessy Thomas, « Les mines du Congo : entre rebelles et multinationales », BBC, 10 avril 2009.
- FinnWatch, « Connecting Components, Dividing Communities: Tin production for consumer electronics in the DR Congo and Indonesia », décembre 2007.
- Fogarty Justin, « Supply Chain in the Congo: Is there Blood on your Brand? » www.supplyexcellence.com, 23 juillet 2009.
- Garrett Nicholas and Mitchell Harrison, « Les rebelles congolais tirent profit de la demande d'étain : Hitachi, Microsoft, Pioneer et Samsung examinant leur chaîne d'approvisionnement », The Financial Times, 5 mars 2008.
- Garrett Nicholas, « Walikale, Artisanal Cassiterite Mining and Trade in North Kivu: Implication for Poverty Reduction and Security », 1^{er} juin 2008.
- GHGm, « Social and Environmental Responsibility in Metals Supply to the Electronic Industry », 20 juin 2008.
- Global Witness, « Face à fusil que peut-on faire ? La guerre et la militarisation du secteur minier dans l'est du Congo », juillet 2009.
- Global Witness, « La paix sous tension : dangereux et illicite commerce de la cassitérite dans l'est de la RDC », juin 2005.
- Global Witness, « Recommandations en matière de diligence raisonnable à l'intention des acheteurs et entreprises faisant le commerce de minerais en provenance de l'est de la République démocratique du Congo et de leurs gouvernements », novembre 2008.
- Global Witness, « S.O.S toujours la même histoire, une étude contextuelle sur les ressources naturelles de la République démocratique du Congo », juin 2004.
- Groupe de recherche sur les activités minières en Afrique (GRAMA), « La route commerciale du coltan congolais : une enquête », mai 2003.
- GRIP, Le désarmement, la démobilisation et la réinsertion des combattants en RD Congo, 11 août 2006.
- Hugon Philippe, « L'économie des conflits en Afrique », Revue internationale et stratégique n° 43, mars 2001.
- Hutcheon Stephen, « Out of Africa : the blood tantalum in your mobile phone », The Sidney Morning Herald, 8 mai 2009.
- International Crisis Group, « Congo : une stratégie globale pour désarmer les FDLR », Rapport Afrique n° 151, 9 juillet 2009.
- International Crisis Group, « Congo: Five Priorities for a Peacebuilding Strategy » Africa Report n° 150, 11 mai 2009.
- International Crisis Group, « Ramener la paix au Nord Kivu », Rapport Afrique n° 133, 31 octobre 2007.
- IPIS, « Culprits or scapegoats? Revisiting the role of Belgian mineral traders in eastern DRC », 13 mai 2009.
- IPIS, « Cartographie des motivations derrière les conflits : le cas de l'est de la RDC », 11 mars 2008.
- IPIS, « An Introduction to Congo's Privatised War Economy », octobre 2002.
- IPIS, « Supporting the War Economy in the DRC: European companies and the coltan trade », janvier 2002.
- IPIS, « European Companies and the Coltan Trade: an update », septembre 2002.
- ITRI, « Fiche d'informations contextuelles : Production et commerce de la cassitérite dans la République démocratique du Congo », 15 octobre 2008.

ITRI, « *Politique d'exploitation minière artisanale et de petite échelle d'ITRI* », 15 octobre 2008.

ITRI, « *Progress Report : Toward a Responsible Cassiterite Supply Chain* », 12 février 2009.

Jeangrand Joel, « *Comprehensive Strategic Analysis of the Tantalum Industry* », project submitted in partial fulfillment of the Requirement for the Degree of Master of Business Administration, Simon Fraser University, 2005.

Le Monde diplomatique, « *Balkanisation et pillage dans l'est de la RDC* », décembre 2008.

Life and Peace Institute, « *Analyse des dynamiques locales de cohabitation avec les groupes armés FDLR à Bunyakiri, Hombo Nord, Hombo Sud et Chambucha* », octobre-décembre 2006.

Martineau Patrick, « *Gouvernance et ressources minières : le cas de la filière colombo-tantalite* », Mémoire de maîtrise en sciences politiques, Université du Québec à Montréal, mars 2008.

Mission Inter Agences-Kibua (Walikale), *Rapport conjoint*, 18 avril 2009.

Mission Inter Agences-Sud Lubero, *Rapport conjoint*, 23 et 24 avril 2009.

Monsa Iyaka Duku Freddy, « *L'ambassadrice Libérata Mulamula : les minerais de la RDC seront bientôt certifiés* », Le Potentiel, 15 juin 2009.

Nolen Stephanie, « *How Rebels profit from blood and soil* », Wednesday's Globe and Mail, 29 octobre 2008.

OCHA, *Briefing humanitaire en RDC* du 11 au 15 mai 2009 ; du 18 au 22 mai 2009 ; du 25 au 29 mai 2009 ; du 1er au 5 juin 2009 ; du 8 au 12 juin 2009 ; du 22 au 26 juin 2009 ; du 29 juin-3 juillet 2009.

OCHA, *Action humanitaire au Sud-Kivu/Rapport hebdomadaire* du 13 au 19 mai 2009 ; du 20 au 26 mai 2009 ; du 3 au 9 juin 2009 ; du 10 au 16 juin 2009 ; du 17 au 23 juin 2009 ; du 24 au 30 juin 2009.

OCHA, *Action humanitaire au Sud-Kivu/Rapport de situation n° 1*, 19 mai 2009 ; n° 2, 29 mai 2009 ; n° 3, 4 juin 2009.

OCHA, *Action humanitaire au Nord Kivu-Rapport hebdomadaire* du 14 au 20 mai 2009 (n° 21/09) ; du 11 juin au 17 juin 2009 (n° 25/09) ; du 25 juin au 1 juillet 2009 (n° 27/09).

OCHA, *Situation humanitaire en RDC-Briefing hebdomadaire à la presse* du 8 juillet 2009.

OCHA, *Rapport humanitaire mensuel Nord Kivu*, mai 2009 ; juin 2009.

ONU, « *Vingt-huitième rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations unies en République démocratique du Congo* », 30 juin 2009, S/2009/335.

ONU, « *Rapport d'étape du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo* », 18 mai 2009, S/2009/253.

ONU, « *Rapport final du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo* », 12 décembre 2008, S/2008/773 et 13 février 2008, S/2008/43.

ONU, « *Rapport final du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo* » 18 juillet 2007, S/2007/423.

ONU, « *Report of the Secretary-General pursuant to paragraph 8 of resolution 1698 (2006) concerning the Democratic Republic of the Congo* », 8 février 2007, S/2007/68.

PNUD, bureau de Goma, « *Revue bibliographique des travaux principaux sur les causes des conflits dans le Nord-Kivu* », 2008.

Pole Institute, « *Rules for sale : formal and informal cross border trade in Eastern DRC* », Regards croisés, Revue trimestrielle n° 19 bis, mai 2007.

Pole Institute, « *Ressources Naturelles et Flux du Commerce Transfrontalier dans la Région des Grands Lacs* ». Regards croisés n° 19, édition spéciale, juillet 2007.

Pole Institute, « *La conférence de Goma et la question des FDLR au Nord et Sud Kivu* », juin 2008.

Pourtier Roland, « *The mining economy in the Kivu and its regional implications* », Initiative for Central Africa, mai 2004.

Rafti Marina, « *South Kivu: a sanctuary for the Rebellion of the Democratic Forces for the Liberation of Rwanda* », Institute of Development policy and Management, mai 2006.

Resource Consulting Service, Nicholas Garrett and Harrison Mitchell, « *Trading conflict for development: utilising the trade in minerals from eastern DR Congo for development* », avril 2009.

Reuters, « *Traxys says will stop buying eastern Congo tin* », 5 mai 2009.

Rwanda News Agency, « *Genocide Rebels Are Well Financed in Congo* », 22 février, 2008.

SOMO-Centre for Research on Multinational Corporations, « *The High Cost of Calling: Critical Issues in the Mobile Phone Industry* », novembre 2006.

The Enough Project, « *Can You Hear Congo Now?* » 1er avril 2009.

The Enough Project, « *A Comprehensive Approach to Congo's Conflict Minerals* », 24 avril 2009.

The Enough Project, « *Eastern Congo: An action Plan to End the World's Deadliest War* », juillet 2009.

United Nations Environment Programme « *From Conflict to Peacebuilding. The Role of Natural Resources and the Environment* », 2009.

Vlassenroot Koen and Romkema Hans, « *The Emergence of a New Order? Resources and War in Easter Congo* », 2002.

William Wallis, « *Fighting in Congo fuelled by minerals* », The Financial Times, 3 novembre 2008.



GROUPE DE RECHERCHE
ET D'INFORMATION
SUR LA PAIX ET LA SÉCURITÉ

Fondé en 1979 à Bruxelles,
le GRIP est un institut de recherche
indépendant qui étudie les ques-
tions de défense, de sécurité
et de désarmement. Par ses
travaux, le GRIP veut contribuer
à une meilleure compréhension
de ces problématiques dans la
perspective d'une amélioration
de la sécurité internationale en
Europe et dans le monde.

Adresse: rue de la Consolation, 70
B -1030 Bruxelles
Tél.: (32.2) 241.84.20
Fax: (32.2) 245.19.33
Courriel: admi@grip.org
Site web: <http://www.grip.org>
(bureaux ouverts du lundi
au vendredi de 8h30 à 13h et
de 13h30 à 17h)

Directeur: Bernard Adam

Coordination: Bernard Adam,
Luc Mampaey, Caroline Pailhe,
Marc Schmitz, Xavier Zeebroeck

Recherche: Bernard Adam, Holger
Anders, Georges Berghezan,
Luc Mampaey, Caroline Pailhe,
Cédric Poitevin, Federico
Santopinto, Pamphile Sebahara,
Marc Schmitz, Xavier Zeebroeck

Secrétariat et administration:
Dominique Debroux, Deyanira
Martinez, Chantal Schamp

Centre de documentation:
Alain Reisenfeld

Édition, relations publiques:
Denys Detandt, Danièle Fayer-
Stern, Sabine Fiévet, Marc
Schmitz

Informatique: Pascal Derycke,
Luc Mampaey

Conseil d'administration:
Bernard Adam (administrateur
délégué), Rik Coolsaet, Laurent
Dumont, Jean-Paul Marthoz,
Carl Vandoorne, Guy Vaerman.

LES PUBLICATIONS DU GRIP

Depuis sa fondation, le GRIP est surtout connu pour son travail d'édition. Au fil du temps, les publications ont changé, tant au niveau du contenu, de la présentation que de la périodicité. Depuis l'automne 1997, elles se présentent sous trois formes :

1. Les Nouvelles du GRIP

Une lettre d'information trimestrielle de 8 pages : regard sur les grands dossiers du moment, nouvelles insolites, aperçu des activités du centre, etc.

Cette lettre est envoyée d'office à tous les **membres du GRIP** en règle de **cotisation** de même qu'aux abonnés aux « Livres du GRIP ».

2. Les Livres du GRIP

Chaque année, le GRIP publie 5 ouvrages en collaboration avec les éditions Complexe, abordant les questions internationales dans les domaines de la géostratégie, de la défense et de la sécurité internationale.

Ces 5 ouvrages font partie de l'abonnement aux « Livres du GRIP » ; ils sont également disponibles en librairie et au GRIP.

3. Les Rapports du GRIP

Cette collection (format A4, sans périodicité) valorise des travaux de recherche réalisés pour la plupart au GRIP.

Ces rapports sont envoyés d'office à tous ceux qui souscrivent un abonnement de soutien ; ils peuvent aussi être commandés au GRIP.

Tarifs 2009

	Belgique	Autres Europe	Autres Monde
1. Cotisation			
<i>Abonnement aux «Nouvelles du GRIP»</i>	15 euros	16 euros	18 euros
2. Les Livres du GRIP			
<i>Abonnement annuel aux 5 livres¹ et aux «Nouvelles du GRIP»</i>	80 euros	90 euros	95 euros
3. Abonnement complet²			
<i>Abonnement à toutes les publications (Rapports inclus)</i>	135 euros	150 euros	160 euros
4. Abonnement de soutien	250 euros	250 euros	250 euros

1. L'abonnement couvre 5 livres (équivalant à 10 numéros), plus le trimestriel «Les Nouvelles du GRIP».

2. L'abonnement annuel complet inclut la collection des Rapports (non périodiques), avec en moyenne six parutions par année.

Vous souhaitez vous abonner ?

Vous pouvez le faire par téléphone (02/241.84.20), par fax (02/245.19.33), par courriel (publications@grip.org) ou en nous envoyant votre demande d'abonnement, accompagnée de votre paiement, au GRIP, rue de la Consolation, 70 B -1030 Bruxelles.

Modes de paiement: **Belgique** (virement au compte 001-1711459-67 du GRIP à Bruxelles; virement au CCP 000-1591282-94 du GRIP à Bruxelles; bulletin de virement) / **France** (chèque barré; mandat postal international) / **Luxembourg** (soit verser au CCP 86464-37 du GRIP à Luxembourg; soit envoi d'un chèque au GRIP) / **Autres pays** (virement au CCP 000-1591282-94 du GRIP à Bruxelles; mandat postal international) / **Autre moyen de paiement** (carte de crédit - VISA, Eurocard, Mastercard - Précisez votre n° de carte et la date d'expiration.

LES RAPPORTS DU GRIP

- | | | | |
|------|---|------|---|
| 4/03 | Questions juridiques sur la régionalisation des licences d'armes , Nicolas Crutzen, 28p., 7 € | 3/07 | Afrique de l'Ouest - L'harmonisation des législations nationales sur les armes légères - Burkina Faso , Luz Marius Ibriga et Salamane Yameogo, 24p., 6 € |
| 1/04 | Le contrôle du courtage des armes - Prochaines étapes pour les Etats membres de l'UE , Holger Anders, 34p., 7 € | 4/07 | Radiographie de l'industrie d'armements en Belgique , Clément Dumas et Luc Mampaey, 44p., 8 € |
| 2/04 | Bilan d'un an de guerre en Irak - Analyse des coûts et des éléments déclenchants , Caroline Pailhe avec la collaboration de Valérie Peclow et Federico Santopinto, 52p., 9 € | 5/07 | Le traité de Lisbonne et l'action extérieure de l'Union européenne , Federico Santopinto, 25p., 6 € |
| 3/04 | L'Union européenne et le renseignement - Perspectives de coopération entre les Etats membres , Thierry Coosemans, 52p., 9 € | 6/07 | La gestion administrative des armes en Belgique – Les documents concernant l'exportation , l'importation, le transit et la détention, Pierre Martinot, 32 p., 8 € |
| 4/04 | Marquage, enregistrement, traçage des armes légères et de petit calibre: projet de convention , Ilhan Berkol, 44p., 8,5 € | 7/07 | Dépenses militaires et transferts d'armements conventionnels . Compendium 2008, Luc Mampaey, 38 p., 8 € |
| 5/04 | Qui arme les Maï-Maï? - Enquête sur une situation originale , Charles Nasibu Bilali, 26p., 7 € | 8/07 | La législation américaine sur les transferts d'armes – Quels contrôles pour le premier exportateur mondial ? , Caroline Pailhe, 24 p., 6 € |
| 1/05 | RDC - Ressources naturelles et transferts d'armes , Anne Renauld, 33p., 7 € | 1/08 | La décentralisation en RDC : enjeux et défis , Michel Liégeois, 20 p., 6 € |
| 2/05 | Iran - Regard vers l'Est : la politique asiatique de la république islamique , Mohammad-Reza Djalili et Thierry Kellner, 35p., 7 € | 2/08 | Côte d'Ivoire – La paix malgré l'ONU ? , Xavier Zeebroek, 38 p., 8 € |
| 3/05 | Burundi - Armes légères et violence armée: quel impact sur les femmes , Edward B. Rackley, 27p., 7 € | 3/08 | Les munitions au cœur des conflits – Etat des lieux et perspectives , Pierre Martinot, collab. I. Berkol et V. Moreau, 36 p., 7 € |
| 4/05 | Afrique de l'Ouest: Vers une Convention sur les armes légères , Albert Chaïbou et Sadou Yattara, 20p., 6 € | 4/08 | La problématique destination et utilisation finales dans les exportations d'armement , Damien Callamand, 30 p., 7 € |
| 5/05 | Afrique de l'Ouest: L'harmonisation des législations nationales sur les armes légères , Hélène N.V. Cissé, 22p., 6 € | 5/08 | La mission des Nations unies au Congo – Le laboratoire de la paix introuvable , Xavier Zeebroek, 30 p., 6 € |
| 6/05 | Afrique centrale : l'harmonisation des législations nationales sur les armes légères , Pierre Huybrechts et Ilhan Berkol, 105p., 15 € | 6/08 | Sécurité collective et environnement – Changements climatiques et dégradation de l'environnement, nouveaux enjeux des relations internationales , Patrice Bouveret et Luc Mampaey (éd.), 50 p., 8,50 € |
| 7/05 | Guerres et déficits - Les deux piliers de l'économie des Etats-Unis , Luc Mampaey, 31p., 7 € | 7/08 | Le commerce extérieur des armes dans le fédéralisme belge , Romain Leloup, 38 p., 7 € |
| 8/05 | Le régime nucléaire - Les efforts de la communauté internationale en matière de désarmement et de non-prolifération , Céline Francis, 40p., 8 € | 8/08 | Dépenses militaires, production et transferts d'armes – Compendium 2009 , Luc Mampaey, 32 p., 7 € |
| 1/06 | Trafics d'armes - Enquête dans la plaine de la Ruzizi (RDC-Burundi) , Jacques Ntibarikure, avec la collaboration de Charles Nasibu Bilali, Nicolas Florquin et Georges Berghezan, 32 p., 7 € | 9/08 | La traçabilité des munitions , Pierre Martinot et Ilhan Berkol, 26 p., 6 € |
| 2/06 | La Conférence internationale sur l'Afrique des Grands Lacs - Enjeux et impact sur la paix et le développement en RDC , Pamphile Sebahara, 28 p., 7 € | 1/09 | Les armes nucléaires de l'OTAN – Fin de partie ou redéploiement ? , Jean-Marie Collin, 20 p., 6 € |
| 3/06 | RD Congo - Acquis et défis du processus électoral , Pamphile Sebahara, 21 p., 6 € | 2/09 | La politique pyromane de Washington – Les transferts militaires des Etats-Unis vers le Moyen-Orient , Caroline Pailhe, 56 p., 9 € |
| 4/06 | Trafics d'armes - Enquête de terrain au Kivu (RDC) , coordination Georges Berghezan, 46 p., 8,50 € | 3/09 | Le traité de Pelindaba – L'Afrique face aux défis de la prolifération nucléaire , Cédric Poitevin, 40 p., 7 € |
| 5/06 | Dépenses militaires et transferts d'armements conventionnels - Compendium 2006 , Luc Mampaey, 33p., 7,50 € | 4/09 | Contrôles post-exportation lors des transferts d'armement – Preuve d'arrivée et monitoring d'utilisation finale , Ilhan Berkol et Virginie Moreau, 40 p., 8 € |
| 1/07 | Agenda humanitaire à l'horizon 2015 - Principes, pouvoir et perceptions , collectif, 54p., 9 € | 5/09 | La réforme du secteur de la sécurité en République centrafricaine – Quelques réflexions sur la contribution belge à une expérience originale , Marta Martinelli et Emmanuel Klimis, 8 € |
| 2/07 | La Convention de la CEDEAO sur les armes légères et de petit calibre - Analyse et recommandations pour un plan d'action , Ilhan Berkol, 55p., 9 € | | |